

 **Organisme de formation****UFCV**

7 avenue Robert Schuman

51100 Reims

Tél. 03 26 35 80 60

formationpro-ch@ufcv.fr

Enregistrée sous le N° déclaration d'activité : 11750896975

(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.)

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775 685 621 01612

 **Lieu de la formation****UFCV :**

7 avenue Robert Schuman

51100 Reims

Tél. 03 26 35 80 60

► **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter

 **Descriptif de la formation**

Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)

Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : partielle

Autorité de certification : Ministère chargé de la solidarité

Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social NOR : SSAA2123278A

Niveau visé : 3

Codes métiers : NSF 330 : Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales; Formacode : 44022, 44089, 44079, 44028; ROME : J1501, K1301, K1302, K1303

Code Certif Info : n°112283**N° fiche RNCP** : n°36004 date d'enregistrement 04/11/2021**Code CPF** : 44028 **Calendrier de la formation (voir ci-après)****Date de début** : du 25 novembre 2024 au 24 octobre 2025

Formation en alternance à temps plein en continu durant 44 semaines

Durée totale de la formation: 1 407 heures. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

à temps plein en continu

► Enseignement théorique: 567 heures soit 35 heures par semaine

► Stage en milieu professionnel: 840 heures minimum soit 35 heures par semaine.

658 heures en centre: parcours moyen pour les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une prise en charge de la Région Grand Est

Parcours partiel : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter

 **Engagement qualité des formations**

Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

Référencement **DataDock**

Charte RGPD-Politique de confidentialité consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

 **Pré-requis Exigences préalables à l'entrée en formation**

- Satisfaire aux épreuves d'admission

 **& troubles dys'**

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

 **Conditions d'admission**

Satisfaire aux épreuves d'admission

Notation dossier et Oral d'admission

► **Date des entretiens** : 04 novembre 2024 à l'Ufcv au 7 avenue Robert Schuman à Reims

Information collective le 03 septembre 2024, le 27 septembre 2024 et le 21 octobre 2024 à 09h30 à l'UFCV de Reims

► **Individualisation des parcours de formation** : en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement

 **Coûts**

6 237€

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Pour les demandeurs d'emploi, le coût de la formation peut être pris en charge par la Région Grand Est.

 **Objectifs et contenus de la formation****Objectifs :**

-accompagner des personnes ayant des difficultés liées à l'âge, la maladie, le handicap, la vulnérabilité sociale à s'épanouir au quotidien :

- réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap ou du grand âge quelles qu'en soient l'origine ou la nature ;
- prendre en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie ;
- participer également à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation.
- établir une relation attentive de proximité.

► **Contenus :**

DF1 «Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne»

DF2 «Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité»

DF3 «Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne»

DF4 «Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention»

DF5 «Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne»

AFSGU de niveau 2

Retrait des dossiers de candidature

► **Retrait des dossiers** à partir de juillet 2024

► **Clôture des inscriptions** : 25 octobre 2024

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TreeLearning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

L'UFCV présente les candidats à la certification et adresse au représentant de l'Etat en région avant la date limite fixée par celui-ci, un dossier comprenant, pour chaque candidat, le livret de formation dûment complété, accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation.

Modalités d'obtention de la certification

Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

- Épreuve écrite - étude de cas pratique

- Présentation d'un dossier de pratique professionnelle évalué par l'établissement de formation

Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

- Étude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne

Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale

- Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir de situation de stage

Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

- Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne

Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

- Épreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Chaque bloc de compétences doit être validé séparément. Un bloc de compétences est validé lorsque le candidat remplit deux conditions :

1° Il obtient une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences.

2° Il doit avoir acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétence.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

📅 Planning de la formation 2024-2025

novembre 2024		décembre 2024		janvier 2025		février 2025		mars 2025		avril 2025		mai 2025		juin 2025		juillet 2025		août 2025		septembre 2025		octobre 2025																									
ven.	1		dim.	1	mer.	1		sam.	1		sam.	1	E 7h00	jeu.	1		dim.	1	E 7h00	ven.	1	C 7h00	lun.	1	E 7h00	mer.	1	C 7h00																			
sam.	2		lun.	2	C 7h00	jeu.	2		dim.	2		dim.	2	E 7h00	ven.	2		lun.	2	E 7h00	mer.	2	E 7h00	sam.	2		mer.	2	E 7h00	jeu.	2	C 7h00															
dim.	3		mar.	3	C 7h00	ven.	3		lun.	3	C 7h00	lun.	3	E 7h00	jeu.	3		sam.	3	E 7h00	jeu.	3	E 7h00	dim.	3		mer.	3	E 7h00	ven.	3	C 7h00															
lun.	4		mer.	4	C 7h00	sam.	4		mar.	4	C 7h00	mar.	4	E 7h00	ven.	4		dim.	4		mer.	4	E 7h00	ven.	4	C 7h00	lun.	4	E 7h00	jeu.	4	E 7h00	sam.	4													
mar.	5		jeu.	5	C 7h00	dim.	5		mer.	5	C 7h00	mer.	5	E 7h00	sam.	5		lun.	5	C 7h00	jeu.	5	E 7h00	sam.	5		mar.	5	C 7h00	ven.	5	E 7h00	dim.	5													
mer.	6		ven.	6	C 7h00	lun.	6	E 7h00	jeu.	6	C 7h00	jeu.	6	E 7h00	dim.	6		mar.	6	C 7h00	ven.	6	E 7h00	dim.	6		mer.	6	C 7h00	sam.	6		lun.	6	C 7h00												
jeu.	7		sam.	7		mar.	7	E 7h00	ven.	7	C 7h00	ven.	7	E 7h00	lun.	7	E 7h00	mer.	7	C 7h00	sam.	7		lun.	7	E 7h00	jeu.	7	C 7h00	dim.	7		mar.	7	C 7h00												
ven.	8		dim.	8		mer.	8	E 7h00	sam.	8		sam.	8		mar.	8	E 7h00	jeu.	8		dim.	8		mar.	8	E 7h00	ven.	8	C 7h00	lun.	8	E 7h00	mer.	8	C 7h00												
sam.	9		lun.	9	C 7h00	jeu.	9	E 7h00	dim.	9		dim.	9		mer.	9	E 7h00	ven.	9	C 7h00	lun.	9		mer.	9	E 7h00	sam.	9		mar.	9	E 7h00	jeu.	9	C 7h00												
dim.	10		mar.	10	C 7h00	ven.	10	E 7h00	lun.	10	C 7h00	lun.	10	E 7h00	jeu.	10	E 7h00	sam.	10		mar.	10	E 7h00	jeu.	10	E 7h00	dim.	10		mer.	10	E 7h00	ven.	10	C 7h00												
lun.	11		mer.	11	C 7h00	sam.	11		mar.	11	C 7h00	mar.	11	E 7h00	ven.	11	E 7h00	dim.	11		mer.	11	E 7h00	ven.	11	E 7h00	lun.	11		jeu.	11	E 7h00	sam.	11													
mar.	12		jeu.	12	C 7h00	dim.	12		mer.	12	C 7h00	mer.	12	E 7h00	sam.	12		lun.	12	C 7h00	jeu.	12	E 7h00	sam.	12		mar.	12		ven.	12	E 7h00	dim.	12													
mer.	13		ven.	13	C 7h00	lun.	13	E 7h00	jeu.	13	C 7h00	jeu.	13	E 7h00	dim.	13		mar.	13	C 7h00	ven.	13	E 7h00	dim.	13		mer.	13		sam.	13		lun.	13	C 7h00												
jeu.	14		sam.	14		mar.	14	E 7h00	ven.	14	C 7h00	ven.	14	E 7h00	lun.	14	E 7h00	mer.	14	C 7h00	sam.	14		lun.	14		jeu.	14		dim.	14		mar.	14	C 7h00												
ven.	15		dim.	15		mer.	15	E 7h00	sam.	15		sam.	15		mar.	15	E 7h00	jeu.	15	C 7h00	dim.	15		mar.	15	E 7h00	ven.	15		lun.	15	E 7h00	mer.	15	C 7h00												
sam.	16		lun.	16	C 7h00	jeu.	16	E 7h00	dim.	16		dim.	16		mer.	16	E 7h00	ven.	16	C 7h00	lun.	16	E 7h00	mer.	16	E 7h00	sam.	16		mar.	16	E 7h00	jeu.	16	C 7h00												
dim.	17		mar.	17	C 7h00	ven.	17	E 7h00	lun.	17	E 7h00	lun.	17	C 7h00	jeu.	17	E 7h00	sam.	17		mar.	17	E 7h00	jeu.	17	E 7h00	dim.	17		mer.	17	E 7h00	ven.	17	C 7h00												
lun.	18		mer.	18	C 7h00	sam.	18		mar.	18	E 7h00	mer.	18	C 7h00	ven.	18	E 7h00	dim.	18		mer.	18	C 7h00	ven.	18	E 7h00	lun.	18		jeu.	18	E 7h00	sam.	18													
mar.	19		jeu.	19	C 7h00	dim.	19		mer.	19	E 7h00	mer.	19	C 7h00	sam.	19		lun.	19	E 7h00	jeu.	19	C 7h00	sam.	19		mar.	19		ven.	19	E 7h00	dim.	19													
mer.	20		ven.	20	C 7h00	lun.	20	E 7h00	jeu.	20	E 7h00	jeu.	20	C 7h00	dim.	20		mar.	20	E 7h00	ven.	20	C 7h00	dim.	20		mer.	20		sam.	20		lun.	20	C 7h00												
jeu.	21		sam.	21		mar.	21	E 7h00	ven.	21	E 7h00	ven.	21	C 7h00	lun.	21		mer.	21	E 7h00	sam.	21		lun.	21	E 7h00	jeu.	21		dim.	21		mar.	21	C 7h00												
ven.	22		dim.	22		mer.	22	E 7h00	sam.	22		sam.	22		mar.	22	E 7h00	jeu.	22	E 7h00	dim.	22		mar.	22	E 7h00	ven.	22		lun.	22	E 7h00	mer.	22	C 7h00												
sam.	23		lun.	23	C 7h00	jeu.	23	E 7h00	dim.	23		dim.	23		mer.	23	E 7h00	ven.	23	E 7h00	lun.	23	C 7h00	mer.	23	E 7h00	sam.	23		mar.	23	E 7h00	jeu.	23	C 7h00												
dim.	24		mar.	24		ven.	24	E 7h00	lun.	24	E 7h00	lun.	24	C 7h00	jeu.	24	E 7h00	sam.	24		mar.	24	C 7h00	jeu.	24	E 7h00	dim.	24		mer.	24	E 7h00	ven.	24	C 7h00												
lun.	25	C 7h00	mer.	25		sam.	25		mar.	25	E 7h00	mar.	25	C 7h00	ven.	25	E 7h00	dim.	25		mer.	25	C 7h00	ven.	25	E 7h00	lun.	25	C 7h00	jeu.	25	E 7h00	sam.	25													
mar.	26	C 7h00	jeu.	26		dim.	26		mer.	26	E 7h00	mer.	26	C 7h00	sam.	26		lun.	26	E 7h00	jeu.	26	C 7h00	sam.	26		mar.	26	C 7h00	ven.	26	E 7h00	dim.	26													
mer.	27	C 7h00	ven.	27		lun.	27	E 7h00	jeu.	27	E 7h00	jeu.	27	C 7h00	dim.	27		mar.	27	E 7h00	ven.	27	C 7h00	dim.	27		mer.	27	C 7h00	sam.	27		lun.	27													
jeu.	28	C 7h00	sam.	28		mar.	28	E 7h00	ven.	28	E 7h00	ven.	28	C 7h00	lun.	28	E 7h00	mer.	28	E 7h00	sam.	28		lun.	28	E 7h00	jeu.	28	C 7h00	dim.	28		mar.	28													
ven.	29	C 7h00	dim.	29		mer.	29	E 7h00				sam.	29		mar.	29	C 7h00	jeu.	29		dim.	29		mar.	29	C 7h00	ven.	29	C 7h00	lun.	29	C 7h00	mer.	29													
sam.	30		lun.	30		jeu.	30	E 7h00			dim.	30		mer.	30	C 7h00	ven.	30	E 7h00	lun.	30	E 7h00	mer.	30	C 7h00	sam.	30		mar.	30	C 7h00	jeu.	30														
			mar.	31		ven.	31	E 7h00			lun.	31	E 7h00			sam.	31				jeu.	31	C 7h00	dim.	31							ven.	31														
Total C :		35h00		Total C :		112h00		Total C :		0h00		Total C :		70h00		Total C :		70h00		Total C :		14h00		Total C :		63h00		Total C :		56h00		Total C :		21h00		Total C :		77h00		Total C :		14h00		Total C :		126h00	
Total E :		0h00		Total E :		0h00		Total E :		140h00		Total E :		70h00		Total E :		77h00		Total E :		133h00		Total E :		63h00		Total E :		84h00		Total E :		133h00		Total E :		0h00		Total E :		140h00		Total E :		0h00	